Liste des emplacements réservés		
N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1 Sa	Liaison pour un accès	Commune

N

Agence Départementale d'Aide sur Collectivités Locales

Janvier 2020

Vu pour être annexé à la présente délibération

MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 du PLUI DU TURSAN

COMMUNE DE SAMADET

Communauté de Communes de Chalosse-Tursan

2. Documents graphiques :
- Partie Sud
Echelle : 1/5000

Le Président,
Marcel PRUET

Les Landes, le Département

- Limite de zone ou de secteur
- 1Sa Emplacement réservé
- Immeuble ou élément de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre du L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Construction pouvant changer de destination (L151-11° du Code de l'Urbanisme) (CC annexes)
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.130-1 du code de l'Urbanisme
- Zone soumise au risque d'inondation

0 50 100 150 200m

Echelle :1/5000

AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES
Maison des Collectivités | 23 place de la Caserne Bourgeois - BP 399/40 - 40012 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 80 50 – Fax: 05 58 85 80 51 – www.adacl40.fr

Source : Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre, mise à jour 2019